



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13
Représentés : 3
Votants : 16
Absents : 3

Date de la convocation : 28.11.2023

Date affichage : 07.12.2023

Délibération du Conseil municipal
N°2023/52

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 083-218301083-20231204-2023_52-DE



Portant information sur les décisions du Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Chrystelle GAZZANO, Magali ATLAN.

Procurations :

Sabine FONTANILLE a donné procuration à Bryan JACQUIN
Bernard BELORGEY a donné procuration à Pierre VENEL
Ludovic ODRAT a donné procuration à Michel GROS


Absents : Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel BROUQUIER

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2023/34 en date du 19/09/2023	Signature des avenants du MAPA 2023/01, Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Fernand Reynaud	Signature de l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée 2023/01, travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Fernand Reynaud, lot n°1, démolition gros-œuvre avec SC PACA, 390 avenue des Rosiers, Le Parc des Restanques à LA CIOTAT (13600), pour un montant de 2 692,00 € HT soit 3 230,40 € TTC ce qui porte le total du lot n°1 à 73 592,00 € HT soit 88 310,40 € TTC. (Mise en place de mousse polyuréthane et création d'un plancher bas sur ancienne fosse ascenseur) Signature l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée 2023/01, travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Fernand Reynaud, lot n°5, Electricité, courants forts et courants faibles avec la Sarl ITEL NIRONI, 79 route de Marseille à BARJOLS (83670), pour un montant de 530,00 € HT soit 636,00 € TTC ce qui porte le total du lot n°5 à 54 396,00 € HT soit 65 275,20 € TTC. (Luminaires non prévus dans la grande hauteur de la cage d'escalier)
2023/35 en date du 28/09/2023	Portant modifications de la régie d'avances pour le service administratif communal	Il est institué une régie d'avances auprès du service administratif communal pour les activités liées à ce service. La régie paie les dépenses suivantes, dans la limite d'un montant par opération de 1 220 € : • Autres immobilisations corporelles : imputation 218 Achats non stockés de matières et de fournitures : imputation 606 ; Publicités, publication, relations publiques : imputation 623 ; Déplacements et missions : imputation 625 ; Frais postaux et frais de télécommunications : imputation 626 ; Divers : imputation 618 ; Droits d'enregistrement et de

		<p>timbres : imputation 6354 ; Taxes et impôts : imputation : 6355 ; Médecine du travail : imputation 6475. ; Frais de représentation : imputation 65316</p>
<p>2023/36 <i>en date du</i> 18/10/2023</p>	<p>Signature d'un avenant à l'annexe de la convention de partenariat pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T) pour les écoles de la commune</p>	<p>Signature de l'avenant à l'annexe de la convention de partenariat pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T) pour les écoles de la commune. <i>(Les enseignants préférant une autre solution de vie scolaire et afin de stopper cet engagement et que les enseignants soient autorisés à utiliser une autre solution, il convenait pour la commune de signer l'avenant à la convention de partenariat)</i></p>
<p>2023/37 <i>en date du</i> 18/10/2023</p>	<p>Signature d'un contrat de maintenance et d'un contrat d'hébergement pour les progiciels d'urbanisme</p>	<p>Signature des propositions de contrats de maintenance et d'hébergement des progiciels Cart@DS et Intr@Geo avec INETUM, 145 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen (93400). Les contrats de maintenance et d'hébergement sont conclus pour la durée de 1 an soit du 01/01/2024 au 31/12/2024, renouvelable par année entière, par reconduction tacite, reconduction ne pouvant excéder 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2027. Le montant du contrat de maintenance s'élève à 883,22 € hors taxes par an. Le montant du contrat d'hébergement s'élève à 441,61 € hors taxes par an.</p>
<p>2023/38 <i>en date du</i> 23/10/2023</p>	<p>Signature d'une lettre de mission, Taxes foncières, Optimisation des dépenses</p>	<p>Signature de la lettre de mission 'taxes foncières, optimisation des dépenses' avec JURICIA Conseil, 53 avenue du Général LECLERC à BOURG-LA-REINE (92340), représentée par Monsieur David BIO, gérant. Les honoraires seront calculés selon un taux de 35 % appliqué sur les dégrèvements et intérêts moratoires obtenus dans le délai de prescription, sur une année d'économie découlant de la modification des bases d'imposition du patrimoine du client et de la réduction ou du remboursement des taxes foncières. Le cabinet JURICIA Conseil ne peut prétendre à rémunération si aucune source d'économie n'est identifiée.</p>
<p>2023/39 <i>en date du</i> 25/10/2023</p>	<p>Signature d'une convention - cadre « Missions optionnelles » du CDG83</p>	<p>Approbation de la convention-cadre triennale ouvrant la possibilité de faire appel, et tant que de besoin, à cette mission dite de « Assistance et Conseil en Recrutement ».</p>
<p>2023/40 <i>en date du</i> 31/10/2023</p>	<p>Portant délivrance de concessions de terrain dans le cimetière communal</p>	<p>Attribution de la case columbarium n°2, à compter du 17 octobre 2023 et pour une durée de quinze ans à Madame Jeannine DENEL, domiciliée à KORIAN La Provençale, 34 chemin du Moulin à La Roquebrussanne.</p>
<p>2023/41 <i>en date du</i> 02/11/2023</p>	<p>Permettant à Monsieur le Maire d'ester en justice</p>	<p>D'ester en appel contre la décision du Tribunal Administratif de Toulon rendu le 27 octobre 2023, relative au permis de construire n° 083 108 23 B0007.</p>
<p>2023/42 <i>en date du</i> 06/11/2023</p>	<p>Portant sur un contrat de prêt d'œuvres de l'association « ACSPMG » pour l'exposition « Aux commémorations de l'Armistice de 1918 »</p>	<p>Signature d'une convention de prêt avec l'association « ACSPMG » pour des œuvres qui seront exposés du 08 au 11 novembre 2023.</p>
<p>2023/43 <i>en date du</i> 20/11/2023</p>	<p>Portant création d'une régie de recettes prolongée pour le service communal « enfance & loisirs » - annule et remplace les décisions précédentes</p>	<p>La présente décision annule et remplace la décision n° 2022/49 du 24 novembre 2022 ainsi que les précédentes concernant la régie de recettes « enfance & loisirs » dans le retrait de l'article 13 sur le cautionnement.</p>

2023/44 en date du 20/11/2023	Portant demande de subvention auprès de la Région PACA au titre du dispositif « Région sûre » pour le projet de déploiement d'un système de vidéoprotection	Sollicitation de l'aide et déploiement d'un système de financement suivant : Coût total de l'opération : 41 200,00 € HT Auto-financement : 10 600,00€ HT soit 25,73% Région 2024 : 20 600,00€ HT soit 50,00% FIPDR 2022 : 10 000,00€ HT soit 24,27%	Envoyé en préfecture le 07/12/2023 Reçu en préfecture le 07/12/2023 Publié le : ID : 083-218301083-20231204-2023_52-DE 
--	--	--	---

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 05 décembre 2023.

Le Maire

Michel GROS



La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 083-218301083-20231204-2023_52-DE
